

SÉANCE DU 02 MARS 2020

12

Date de convocation : 27/02/2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt, le deux mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Noël BOURNONVILLE, Sophia RIOT, Gisèle LE MOIGNE, Anne PINEAU, Patrick LERETEUX, Daniel AUGUIN, Françoise RUFFAULT, Romain LEMARCHAND, Isabelle PARIS, Margaux PENARD, Fabienne NOURRY, Lionel VAN AERTRYCK, Tristan LE HEGARAT, Jérôme BOURNONVILLE.

Absents : Alexis DUFLOT ayant donné pouvoir Noël BOURNONVILLE.

Secrétaire : Jérôme BOURNONVILLE.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020-12 FINANCES : AMORTISSEMENT DE FRAIS D'ETUDE

Dans le cadre de l'amortissement d'une étude suivis de travaux, le conseil municipal, à la demande de la trésorerie, doit se positionner sur une durée d'amortissement.

-Compte : 203

-Numéro d'inventaire : ETUDE

-Désignation de l'immobilisation : ETUDE MO ASST COLLECTIF

-Date d'acquisition : 31/12/2006

-Valeur d'acquisition : 215.28€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'amortissement du bien sur une durée d'un an.

Mme Sophia RIOT, 1ère adjointe déléguée aux finances, procède à une présentation détaillée des budgets prévisionnels.

Monsieur le Maire profite de la présentation du budget lotissement pour informer le conseil municipal sur la signature d'un compromis de vente pour un terrain du lotissement.

2020-13 BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif 2019 fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 157 246.60 €
- et un excédent de la section d'investissement de 230 867.56 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de reporter** la somme de 36 647.26 € en section de fonctionnement, R002
- **d'affecter** la somme de 120 599.34 € en section d'investissement – article 1068
- **de reporter** l'excédent de clôture en section d'investissement R001 : 230 867.56 €

13

2020-14 BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif 2019 fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 15 191.57 €
- et un excédent de la section d'investissement de 6 813.91 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'affecter** la somme de 15 191.57 € en section d'investissement – article 1068
- **de reporter** l'excédent de clôture en section d'investissement R001 : 6 813.91 €

2020-15 BUDGET ZAC : AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif 2019 fait ressortir :

- un déficit de la section de fonctionnement de -4 443.44 €
- et un déficit de la section d'investissement de -85 689.53 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de reporter** la somme de 4 443.44 € en section de fonctionnement, article D002
- **de reporter** la somme 85 689.53 € en section d'investissement, article D001

2020-16 BUDGET LOTISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif 2019 fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 182 021.08 €
- et un déficit de la section d'investissement de - 86 223.14 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'affecter** la somme de 182 021.08 € en section de fonctionnement, article R002
- **de reporter** la somme de 86 223.14€ de la section d'investissement, D001

2

2020-17 BUDGET SPIC : AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif 2019 fait ressortir :

- un excédent de la section de fonctionnement de 2 022.82 €
- et un excédent de la section d'investissement de 3 068.48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de reporter** la somme de 2 022.82 € en section fonctionnement– article R002
- **de reporter** la somme de 3 068.48 € section d'investissement R001 : 3068.48 €

14

2020-18 FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition pour l'année 2020.

Pour rappel les taux actuels sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 14,39 %
- Taxe sur le foncier bâti : 17,26 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 36,01 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de maintenir** les taux d'impositions en vigueur.

2020-19 BUDGETS : REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL PAR LES BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales, ainsi que les instructions comptables et budgétaires M14, M4 et M49,

Considérant que les budgets annexes Assainissement, ZAC, Lotissement et SPIC Photovoltaïque, n'ont pas leurs propres services et qu'en conséquence ce sont les moyens généraux de la Commune qui sont utilisés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les charges suivantes du budget principal sur les budgets annexes :

Budget	Montant BP 2020
Assainissement	10 020,67 €
ZAC	1 426,92 €
Lotissement	611,54 €
SPIC	1 019,23 €
Total	13 078,37 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la répartition des charges de personnel proposée.

2020-20 BUDGETS : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Les projets de budgets primitifs ont été présentés au conseil municipal en détails et par chapitre. Ceux-ci sont équilibrés et se présentent comme suit :

15

BUDGET	SENS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
COMMUNE	D	960 868,21 €	564 314,33 €
	R	960 868,21 €	564 314,33 €
ASSAINISSEMENT	D	39 317,09 €	173 290,99 €
	R	39 317,09 €	173 290,99 €
LOTISSEMENT	D	344 795,29 €	338 932,05 €
	R	344 795,29 €	338 932,05 €
ZAC	D	7 870,36 €	93 559,89 €
	R	7 870,36 €	93 559,89 €
SPIC	D	14 663,12 €	12 490,21 €
	R	14 663,12 €	12 490,21 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le budget principal de la commune,
- **approuve** le budget assainissement,
- **approuve** le budget lotissement,
- **approuve** le budget ZAC,
- **approuve** le budget SPIC photovoltaïque.

2020-21 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Après examen des demandes par la commission « Associations et Culture », il est proposé au Conseil municipal de voter les subventions aux associations et les participations diverses.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VOTEES EN 2019	DEMANDES 2020	SUBVENTIONS VOTEES	RESULTATS DES VOTES
ASPHALTE GUIPEL	300,00 €	500,00 €	300,00 €	Unanimité
SMAS BASKET		300,00 €	300,00 €	Unanimité
ST MEDARD TT	1 300,00 €	1 500,00 €	1 300,00 €	Unanimité
AMICALE LAIQUE		1 300,00 €	1 300,00 €	Unanimité
AICA-CHASSE	350,00 €	350,00 €	350,00 €	Unanimité
LES KORRIGANS	600,00 €	800,00 €	Reporté	Unanimité
ST MED ART	300,00 €	300,00 €	300,00 €	Unanimité
LA TROUPE SE M'ART	300,00 €	300,00 €	300,00 €	Unanimité
ACPG/CATM (anciens combattants)	200,00 €	300,00 €	200,00 €	1 ABS G LEMOIGNE
CLUB DE L'AMITIE - GEMOUV35	400,00 €	400,00 €	400,00 €	Unanimité
POIRES ET GRELINETTES		250,00 €	250,00 €	Unanimité
A TRAVERS LES GENERATIONS		300,00 €	300,00 €	Unanimité
COMITE DES FETES	2 600,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	Unanimité
KORASON	500,00 €	850,00 €	850,00 €	14 VOIX POUR 1 ABS J BOURNONVILLE
TOTAL	6 850,00 €	10 050,00 €	8 750,00 €	

16

M. LEMARCHAND quitte la salle de conseil à 20h45, avant la présentation de la demande de subvention de l'association « AMICALE LAIQUE », il ne prend ainsi ni part au débat ni au vote.

Retour de M. LEMARCHAND à 20h50.

Mme NOURRY qui la salle de conseil à 20h55, avant la présentation de la demande de subvention de l'association « LA TROUPE SE M'ART », elle ne prend ainsi ni part au débat ni au vote.

Retour de Mme NOURRY à 21h00.

M. LE MAIRE, Mme RIOT et M. J. BOURNONVILLE quittent la salle du conseil à 21h05, avant la présentation de la demande de subvention de l'association « ACPG/CATM ». Ils ne prennent ainsi ni part au débat ni au vote.

Retour de M LE MAIRE, Mme RIOT et M. BOURNONVILLE à 21h10.

Mme RUFFAUT et Mme RIOT, quittent la salle du conseil à 21h30 avant la présentation de la demande de subvention de l'association « A TRAVERS LES GENERATIONS ». Elles ne prennent ainsi ni part au débat, ni au vote.

Retour de Mme RUFFAUT et Mme RIOT à 21h40.

M. VAN AERTRYCK et M. LEMARCHAND quittent la salle de conseil avant la présentation de la demande de l'association « KORASON ». Ils ne prennent ainsi ni part au débat ni au vote.

Retour de M. VAN AERTRYCK et M. LEMARCHAND à 21h50.

2020-22 DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE POUR LA LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE

Par courrier recommandé en date du 18 février 2020, M VITEL a fait part à la commune d'une demande de remise gracieuse de M VITEL. L'origine de cette demande est la facturation de la location de la salle Anne-Marie Rivière le 13 octobre 2019, pour une somme de 80€.

17

La location de cette salle, avait pour objectif l'organisation d'une réunion, dans le cadre de la campagne des élections municipales.

Or, lors de sa séance du 14 octobre 2019, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité sur la mise à disposition à titre gratuit des salles communales pour la tenue de réunions en lien avec les élections.

Considérant cette décision, M VITEL, aimerait bénéficier d'une remise gracieuse.

M J.BOURNONVILLE, au regard de l'imminence des élections municipales propose de reporter le point à une date ultérieure, considérant sa teneur politique, et les risques de conflits d'intérêts.

Mme PENARD considère ce point comme recevable et évoque son incompréhension vis-à-vis de cette demande de report. Mme PARIS considère également ce point comme recevable.

Le report du point est mis au vote : 3 voix pour (M N. BOURNONVILLE (pouvoir de M. DUFFLOT) et M J. BOURNONVILLE) contre 13 voix contre. Le point ne sera donc pas reporté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 7 Absentions : M. J. BOURNONVILLE (n'a pas souhaité prendre part au vote), Mme RIOT, Mme RUFFAUT, Mme NOURRY, M. BOURNONVILLE (pouvoir de M. DUFFLOT), M. LE HEGARAT,
 - 8 Votes Pour : M. LERETEUX, Mme PARIS, M. AUGUIN, Mme LE MOIGNE, Mme PINNEAU, M. VAN AETRYCK, M. LEMARCHAND, Mme PENARD,
- **approuve** la demande de remise gracieuse.

INFORMATIONS DIVERSES

M. LE MAIRE remercie l'ensemble des membres du conseil municipal, pour le travail effectué lors de ce mandat, malgré certains désaccords.

M LEMARCHAND remercie M VAN AETRYCK pour son investissement au sein de la municipalité durant ses différents mandats.

Fin à 22h20.

18